

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 31 janvier 2011**

**Le trente et un janvier deux mille onze, à dix-neuf heures**, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25 janvier 2011.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (24) :**

M. PARTRAT Yves, Maire – Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. VIVIEN Gabriel, Mme PICQ Valérie, Mme PREHER Michèle ; Conseillers : M. BOUCHET Patrick, Mme PLANTIER Hélène, M. GIEZEK Edouard, Mme FONTVIEILLE Christine, M. BERTHOLET Bruno, Mme PEROL Jacqueline, M. BRUEL Alexandre, Mme JACQUIER-TREMBLET Marie-Claude, M. SABAUT Steeves, Melle RAMILIEN Béatrice, M. GUILLERMIN François, M. GRIFFON Richard, M. VIAL Thierry, Mme BANCEL Véronique, M. MURAT Roger, Mme MEYER Simone, M. BAYON Alexandre.

**Absents au moment du vote (4 dont 2 pouvoirs) :**

M. BACCONIN Jean (pouvoir donné à Mme BUSSIERE)- Mme SIJOBERT Estelle - M. BREURE Laurent - M. SABAUT Steeves (pouvoir donné à M. BOUCHET)

**Secrétaire de séance :** Mme JUST Jacqueline

→ **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 06 décembre 2010**

M. Bayon, revenant sur la question du coût du siège de la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier, s'étonne de l'absence de prévisions fiables à ce sujet.

M. le Maire indique partager l'analyse de M. Bayon, d'autant que les surcoûts en question étaient largement prévisibles, et avaient été annoncés par certains membres du conseil communautaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1 - D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 06 décembre 2010.

**PERSONNEL**

**1) Adhésion de la commune au groupement de commande d'assurance « risque statutaire » du Centre de Gestion de La Loire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1 - De charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et de se réserver la faculté d'y adhérer.
- 2 - De préciser que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité, adoption,

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2012,
- Régime du contrat : capitalisation.

3 - De charger M. le Maire de la bonne exécution de la présente décision.

## **ASSOCIATION**

### **2) Subvention au Comité des Fêtes pour l'organisation de la Biennale de l'Aquarelle 2011**

Mme Meyer demande à quelles dépenses correspondent les 4 000 € qu'il est proposé d'attribuer à cette manifestation.

Mme Picq répond qu'il s'agit de frais de publicité, d'impression, du coût du gardiennage des œuvres et du buffet. Elle précise que le budget global de la manifestation sera de 6 000 €, le reste des dépenses étant couvert par des subventions du Conseil Général et par le reversement d'une partie du produit des ventes réalisées durant la manifestation.

M. Bayon demande pourquoi la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier n'apporte pas son aide à cette manifestation.

M. Vivien répond que la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier ne dispose d'aucune compétence en matière culturelle. Il ajoute cependant que l'Office de Tourisme participe à la promotion de cette manifestation.

M. Bayon demande pourquoi l'affiche de la Biennale n'est pas diffusée par voie informatique.

Mme Plantier lui répond que la diffusion informatique de cette affiche poserait des problèmes liés aux droits de reproduction.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1 - D'approuver l'attribution d'une subvention de 4 000 € au Comité des Fêtes de La Fouillouse pour l'organisation de la Biennale de l'Aquarelle 2011.

## **FINANCES**

### **3) Subvention à L'EHPAD de La Fouillouse pour la participation aux travaux de relocalisation de la maison de retraite Pierre Meunier**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1 - D'approuver le versement à l'EHPAD de La Fouillouse d'une subvention de 140 000 €, selon les termes et conditions prévues par la convention ci-annexée,
- 2 - D'approuver ladite convention et d'autoriser Mme Bussière, 1ère adjointe au Maire, à la signer.

## FONCIER/PATRIMOINE

### 4) Cession de terrain au profit de M. Ollagnon

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1 - De décider le déclassement du domaine public communal de l'ancienne voie traversant le hameau de la Bréassière, dans sa partie située au droit de la parcelle BP n° 64 (selon plan annexé).
- 2 - D'approuver la cession à titre gratuit de ce terrain de 120 m<sup>2</sup> au profit de M. Ollagnon.
- 3 - D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires pour mener à bien cette cession.

## QUESTIONS DIVERSES

RAS

## LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

M. Griffon souhaite savoir à quoi correspond l'avenant au marché d'assurance conclu par la commune.

Il lui est répondu que cet avenant, d'une durée de 3 mois pour un marché initial de 4 ans, a été conclu pour pallier un retard pris dans le montage d'un nouveau dossier de mise en concurrence des contrats d'assurance de la commune.

M. Bayon demande à quoi correspond l'emprunt de 600 000 € conclu par la commune.

M. Bonnefond répond que cet emprunt a été contracté en prévision d'une probable hausse des taux, pour répondre à d'éventuels besoins de financement. Il n'est cependant pas prévu, à ce jour, de le débloquer à plus de 10 %.

Date	Objet	Tiers	Montant
22-déc.	Avenant au contrat d'assurance "Multirisque communes" - prolongation de 3 mois	AXA	3 710 € TTC
22-déc.	Convention d'occupation relative aux conditions d'installation et d'exploitation d'ouvrage en traversée du domaine de RFF (point kilométrique 492.308)	RESEAU FERRE DE FRANCE	160 € / an
31-déc.	Emprunt	CREDIT AGRICOLE	600 000 €

**Séance levée à 19 h 30**

\* \* \*

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**

**Lundi 21 février 2011 | 19 h 00**